

FICHE SYGNALÉTIQUE

SECTION I - IDENTIFICATION DU PRODUIT				
PRODUIT	SEAMFIL 901 Blanc et toutes les couleurs	DATE Juillet 2013		
FABRICANT	Kampel Enterprises, Inc.			
ADRESSE	8930 Carlisle Road, Box 157			
VILLE, ÉTAT	Wellsville, PA			
CODE POSTAL	17365-0157	TÉLÉPHONE D'URGENCE 1-800-457-4280		
Nom Officiel d'Expédition: Solution de Résine		Classe de Danger DOT: Liquide Inflammable - UN 1866		N° CAS: Mélange
INFORMATION NFPA/HMIS				
Classification d'envoi par camion ORM-D	Santé 2		Inflammabilité 3	
	Réactivité 0		Protection G	
SECTION II - INGRÉDIENTS DANGEREUX				
N° CAS	Ingrédients Dangereux	Pourcent (Vol.)	Limite d'exposition Permise (PEL) de OSHA, Moyenne Pondérée dans le Temps (TWA)	Concentration Max. Admissible (TLV) de AGGIH, TWA
108-88-3	Toluène (Mythyle Benzene)	11	100 ppm	100 ppm
67-64-1	Acétone (2-Propanone)	6	750 ppm	750 ppm
78-93-3	Methyle Ethyle Ketone (2- Butanone)	13	200 ppm	200 ppm
108-65-6	1- Methoxy 2- Acétate Propanol	5	N / EST	N / EST
115-86-6	Phosphate Triphenyle	6	3 mg / m3	3 mg / m3
7732-18-5	Eau	1	N / EST	N / EST
Les matériaux énumérés ici sont sur la liste d'inventaire TSCA				
SECTION III - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES				
Aspect, Odeur : Liquide blanc ou coloré très visqueux avec odeur aromatique				
Poids Volumique à 60°F: 1,23 (Eau=1) WPG: 10.26		Pression de vapeur (mm/hg): 180		Point de Congélation: N/A
Pourcent Volatile au Poids (COV): 48 (529g COV/L)		Densité de vapeur: > 1 (Air = 1)		Taux d'Évaporation: Plus lent que le butyle d'acétate
Température d'Allumage Spontané: N/A		Point d'ébullition à 760mmHg: 13° à 473° F		Point de Fusion: N/A
Soluble dans l'eau: 11.0% Soluble		COV, lbs./Gal. Min. Exempt: 3.52		Volatile par Volume.: 72.1%
Volatile par Poids: 54.5%				COV, grammes/ltr.: 529 g COV/L
SECTION IV - RISQUE D'INCENDIE ET D'EXPLOSION				
Inflammable (O/N)	Oui	Sous quelles conditions: Oxydants, Étincelles et Flamme Vive		
Explosif (O/N)	Oui	Sous quelles conditions: Contenant fermé exposé à la chaleur, Étincelles de soudage, Statique etc.		
Moyen d'Extinction: Extincteur Classe B de NFPA (Co2 ou Mousse) pour incendies Classe 1 B		Produits Dangereux à la Combustion: Monoxyde de Carbone, Dioxyde de Carbone		
Point d'éclair et méthode: 1° F		Limite supérieure d'inflammabilité à l'air: 12.8% (Vol)	Limite inférieure d'inflammabilité à l'air: 1.0% (Vol)	
Procédures spéciales: Utiliser des vêtements incombustibles et masques à oxygène. Éliminer des sources d'allumage. À l'aide d'une lance à brouillard, vaporiser de l'eau pour protéger les pompiers, réduire l'accumulation de vapeur et refroidir les contenants.				
SECTION V - RENSEIGNEMENTS SUR LA RÉACTIVITÉ				
Stabilité Chimique: Stable		Instable sous quelles conditions: N/A		
Incompatible avec d'autres substances (O/N) Oui		Incompatible avec quels produits: Oxydants forts, acides et bases		
Polymérisation dangereuse: Ne se produira pas		Produits de décomposition dangereuse: Néant		
SECTION VI - PROPRIÉTÉS TOXICOLOGIQUES				
NATURE DES DANGERS DÙS À L'EXPOSITION				
Yeux: Forte irritation		Peau: Irritation. Peut provoquer la dermatite à cause du séchage		
Respiration: Irrite les membranes muqueuses. L'exposition prolongée peut abîmer les poumons.		Oral: La régurgitation peut provoquer la pneumonie respiratoire.		
Autre: L'exposition aigue peut provoquer la dépression du système nerveux, produisant mal de tête, vertiges, nausée ou la perte de connaissance. L'exposition prolongée peut abîmer les reins, les poumons, les nerfs ou le foie.				

SECTION VII - PRÉCAUTIONS DE MANIPULATION								
EQUIPEMENT PROTECTEUR								
Gants: Étanches aux solvants organiques	Masque antigaz approuvé OSHA. Minimum de protection : masque respiratoire à filtre de charbon				Protection des yeux: Lunettes protectrices contre les agents chimiques			
Chaussures: Bottes imperméables	Vêtements: tablier protecteur contre les produits chimiques				Installation: Équipement antidéflagrant			
Conditions à éviter: Éviter les contact avec les yeux. Réduire au minimum le contact avec la peau et la respiration des vapeurs.								
PROCÉDURES POUR LES DÉVERSEMENTS								
Petit déversement ou fuite: Éliminer les sources d'allumage. Employer du matériel absorbant et transférer à un contenant DOT. Prendre contact avec l'agence autorisée pour l'éliminatioon des substances dangeureuses.								
Grand déversement: Isoler des oxudants, de la chaleur et des sources d'allumage (voir équipement protecteur). Arrêter le déversement et endiguer l'air pour empêcher la propagation. Pomper le liquide dans le réservoir de sauvetage. Prendre contact avec l'équipe locale d'intervention d'urgence pour les matières dangeureuses.								
PROCÉDURES POUR LE STOCKAGE ET L'ÉLIMINATION								
Méthode de transfert : Mettre les contenants à la terre et limiter la distance de chute libre pour prévenir l'étincelle statique. Prévenir l'accumulation de vapeur; fermer les contenants et aérer.								
Domaine de Température: 0°F à 120°F			Entreposage: Stocker dans des récipients faits pour des liquides Classe 1 B de OSHA					
Élimination: Respecter les réglements fédéraux, d'état et locaux. Recycler le solvant usé dans l'équipement approuvé. Prendre contact avec le dépôt de recyclage/d'élimination de déchets dangeureux, approuvé par RCRA (loi de conservation et de récupération des ressources).								
SECTION VIII - PREMIERS SOINS								
Contact avec les yeux: Rincer abondamment à l'eau pour 15 minutes. Chercher de l'assistance médicale.								
Contact avec la peau: Essuyer l'excédent de liquide avec une serviette; laver avec de l'eau et du savon. Utiliser un hydratant avant et après l'exposition.								
Inhalation: Sortir la personne à l'air libre. Donner de l'oxygène si la respiration est difficile, pratiquer la respiration artificielle si la personne a arrêté de respirer.								
Ingestion: Appeler immédiatement un médecin. Ne pas faire vomir parce que l'aspiration dans les poumons peut être mortelle. Ne pas donner de liquides. En cas de vomissements garder la tête en dessous du niveau des hanches pour empêcher l'aspiration.								
SECTION IX - PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT								
Exigences de Transport: 49 CFR (code des réglementations fédérales) Parties 100-177				Exigences de la Protection des Employés: 29 CFR, Parties 1900-1926 (Norme OSHA de communication des risques)				
Droit à l'information pour les travailleurs et la communauté et la Planification d'Urgence: SARA (loi de re-autorisation et des amendements de fonds exceptionnels) Titre III				Exigences du Dégagement d'Urgence: EPA 40 CFR, Partie 117; CERCLA (Fonds Exceptionnels Fédéraux), centre national d'intervention, SARA				
Exigences Fédérales d'Air Pur: EPA (agence de protection de l'environnement), loi d'air pur et amendement de 1990				Exigences d'Etat d'Air Pur: Loi de la Pennsylvanie pour la lutte antipollution de l'air, ou équivalent				
Exigences Fédérales sur la Déclaration de Produits Chimiques Dangereux: CERCLA (loi de la responsabilité de la conservation des ressources de l'environnement) pour des substances au-dessus du seuil à déclarer.				Exigences d'État sur la Déclaration de Produits Chimiques Dangereux: SARA, Partie 312, Déclaration de l'inventaire des produits chimiques à la commission d'état d'intervention d'urgence, et le comité local de planification d'urgence.				
DÉCLARATION SUR L'ENVIRONNEMENT CERCLA / SARA								
			SARA, PARTIE 302		SARA, PARTIE 313			
INGRÉDIENT	POURCENT TYPIQUE (poids)	COMPOSÉ ORGANIQUE VOLATILE (COV)?	QTÉ.DE SUBSTANCE DANGEUREUSE À DÉCLARER (EHS)	QUANTITÉ DE PLANIFICATION DE SEUIL	PRODUIT CHIMIQUE TOXIQUE?	CLASSE INVENTAIRE DE DÉGAGEMENT TOXIQUE	QUANTITÉ À DÉCLARER CERCLA	CANCÉRIGÈNE
Solvant de pétrole	1	OUI	Non EHS	N/A	NON	NÉANT	N/A	NON
Toluène	15	OUI	Non EHS	N/A	OUI	NÉANT	1000 LBS.	OUI
Xylène	8	OUI	Non EHS	N/A	OUI	NÉANT	1000 LBS.	NON
Acétone	7	OUI	Non EHS	N/A	OUI	NÉANT	5000 LBS.	NON
1- Méthoxy 2- Propanol Acétate	3	N/A	Non EHS	N/A	NON	NÉANT	N/A	NON
Parties 311, 312 de SARA. Classe de risque (H-1 = Aigu - Santé, H-2 = Chronique - Santé, P-3 = Incendie, P-5 - Réactif)					H-1, H-2, 9-3			

Les renseignements ci-dessus indiqués sont donnés en toute bonne foi pour être utilisés dans des conclitions typiques. Il faut examiner les recommandations pour déterminer si ces informations s'appliquent à l'usage prévu.